



SÉCURITÉ SOCIALE

Instauration d'un forfait patient urgences (FPU) : " Une mesure discriminatoire qui doit être retirée du projet de financement de la sécurité sociale"



UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXCEPTIONNELLE

Annulée telle qu'initialement prévue, l'assemblée générale d'octobre s'est malgré tout tenue dans une forme inhabituelle. Des lettres d'information régulières et des votes par correspondance et par mail ont permis de maintenir la communication entre les camarades inscrits et d'élire un nouveau Conseil d'administration.

SÉCURITÉ SOCIALE

Halte au pillage de la sécu par le gouvernement et le patronat

Le 29 septembre 2020, Olivier Véran, ministre de la Santé, a dévoilé le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) révélant ainsi un déficit de plus de 40 milliards d'euros pour l'année 2020. Un déficit qui devrait perdurer plusieurs années selon le ministre.

Le gouvernement s'ingénue à mettre sur le dos du Covid 19, du Ségur de la santé, ce déficit en occultant les exonérations de charges sociales faites avec une très grande largesse au patronat. Nous trouvons inadmissible que le gouvernement, le MEDEF et la FNSEA se servent allégrement dans les caisses de la sécurité sociale qui est le produit du travail des salariés.

Des milliers de fermetures en 2019

Alors qu'actuellement le nombre des malades atteints par le COVID 19 augmente, les hôpitaux n'ont toujours pas la capacité d'assurer leurs missions. A ce jour, ils en auraient encore moins les moyens que lors de la première vague du COVID 19. Le manque de personnels et leur épuisement, le manque de lits et de matériels ne permettent pas de prendre en charge les patients habituels et ceux atteints par le COVID. En outre, le ministère de la Santé a confirmé la fermeture de 3 400 lits en 2019 et la presse s'est fait l'écho de fermetures de services dans de nombreux hôpitaux, faute de



soignants. Dans les faits, c'est la poursuite de la réduction des moyens pour notre système de santé. C'est la continuité du « darwinisme » social et la continuité de la pratique de l'eugénisme en direction des personnes âgées que l'on soigne ou pas et qu'on laisse mourir par manque de moyens à l'hôpital.

Nous exigeons que le montant du déficit de la sécurité sociale soit pris sur le budget de l'État. La sécurité sociale est la propriété des salariés, des privés d'emploi et des retraités. Sa gestion et les décisions doivent donc incomber aux seuls salariés, aux privés d'emploi et retraités.

D'après Communiqué de presse INDECOSA-CGT
8 octobre 2020

En 2019, 3400 lits ont été fermés.

Bon vent le IN !

Voilà plus de quinze ans que je propose aux lecteurs du IN Magazine des dossiers sur des thématiques qui concernent directement les consommateurs, mais aussi les militants qui prennent à cœur de défendre leurs intérêts. Plus de quinze ans que je tente modestement d'éclairer vos actions, vos réflexions, tout en essayant de rester lisible, pédagogique et surtout au plus près de vos préoccupations. Mais toutes les pages se tournent, même celles du IN et, pour des raisons personnelles, j'ai décidé de cesser ce travail.

Plutôt que de dire tout ce que cette expérience m'a apporté – et ce n'est pas rien – j'aimerais remercier toutes celles et ceux qui m'ont permis de m'en acquitter avec bonheur. Tout d'abord,

Pascale Lecomte qui met en page le IN et collabore au magazine depuis plus longtemps que moi encore. C'est elle qui m'a présentée au président de l'époque et m'a ouvert la porte de votre association. C'est à elle aussi que nous devons les belles pages que deviennent les « 16 000 signes » que je livre tous les deux mois. Ensuite je veux remercier toutes celles et ceux qui durant toutes ces années ont été mes interlocuteurs, m'ont renseignée, patiemment expliqué, ont témoigné de leurs expériences et partagé avec moi – mais au-delà de moi, avec les lecteurs du IN – leurs connaissances des sujets. Logement, secteur bancaire, commerce, services publics, énergie, économie circulaire, transport, santé, action internationale... Impossible de citer tous

les thèmes abordés. Cette diversité reflète vos engagements qui furent pour moi une source intarissable.

Je remercie, enfin, pour sa confiance, l'équipe à la tête du IN, sa directrice de la publication et présidente d'Indecosa-CGT (à l'heure où j'écris) Martine Sellier, et son rédacteur en chef, Christian Méchain, la personne la plus rapide à se former au journalisme et à l'édition que je n'ai jamais rencontrée !

Je laisse la place à Philippe Haumont qui, j'en suis certaine, tiendra la rubrique avec brio, mû par la même curiosité que moi. Sans perdre de vue l'association, je lui souhaite « bon vent » pour l'avenir et, à vous tous, de la réussite pour vos combats que je sais nombreux, mais bien menés.

Michèle Berzosa

VENT DEBOUT ET COMBATIF



A l'heure où j'écris cet édit, nous sommes de nouveau en zone rouge à cause du Covid 19. Depuis mars et la période de confinement qui a suivi, la crise sanitaire nous a fait basculer dans une autre vie. Toutes nos habitudes sont balayées. La société toute entière ne tourne plus rond.

De plus, depuis quelques temps au-delà de la pandémie, nous déplorons des inondations catastrophiques liées à des pluies torrentielles, des actes d'extrémismes de tout bord ; des

incivilités quotidiennes jusqu'aux violences extrêmes dans toute la société.

Evidement nous devons aider tous ceux qui en souffrent et donner les moyens à tous ceux qui agissent contre ces fléaux.

Alors que nous devons dans tous ces événements avoir une réaction collective et solidaire, les citoyens n'ont plus confiance, et accentuent l'individualisme faussement appelé « ma liberté », la faute à qui ?

Assurément, les médias abreuvant les plateaux télé et radio de pseudos spécialistes de la cause. Chacun se dit expert et se permet de donner son avis en refusant à l'autre de donner le sien. Nous ne sommes plus dans l'information mais dans le sensationnel.

Les professionnels donnent leur avis tranché et définitif sur tout. Nous avons vu un prix Nobel d'économie donner son avis sur la maladie et inversement un chirurgien donner son avis sur l'économie. Nous ne sommes plus dans l'analyse des causes et des remèdes, mais dans la médiatisation du sachant.

Et nos politiques, à l'instar de la question du port du masque, nous font une grossière utilisation politique de la situation : d'un côté les décisions incompréhensibles et ou contradictoires et de l'autre l'annonce de centaines de milliards d'euros. Ils ne se rendent même plus compte de leur perte de crédibilité.

Alors oui les citoyens ont une perte de confiance généralisée. Le rôle d'Indecosa-cgt est de renverser le sablier.

Dans cette période difficile et l'annulation de notre assemblée générale 2020, les associations départementales Indecosa-cgt s'emparent de tous les documents prévus à l'AG. Par écrit ou par visio-conférence, nous continuons nos débats et échanges. Comme fondement premier de la démocratie, nous revendiquons la nécessaire confrontation des idées dans le respect de chacun.

Le « plan de relance » d'Indecosa-cgt est clair :

- Investir dans tous les services publics. Le slogan « l'hôpital est notre bien commun » est plus que d'actualité,
- Investir dans le pouvoir d'achat par l'accès pour tous aux droits fondamentaux (eau, électricité, transport, logement, culture, santé et alimentation) par l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux.

Dans chaque département nous allons faire vivre notre cahier de la consommation et notre manifeste européen. Notre feuille de route ne restera pas dans un tiroir, il est notre sésame pour agir avec les consommateurs.

Christian Khalifa, trésorier INDECOSA-CGT

ESSENTIEL	P.2
Sécurité sociale : halte au pillage de la sécu par le gouvernement et le patronat	
INTERNATIONAL	P.4
Phtalates, qualité de l'air intérieur et protection européenne	
NATIONAL	P.5
Instauration d'un forfait patient urgences (FPU) : " Une mesure discriminatoire qui doit être retirée du projet de financement de la sécurité sociale "	
TERRITOIRES	P.6
Bas-Rhin – Caravane des quartiers	
Vaucluse – Non aux fermetures de guichets dans les gares	
DOSSIER	P.7-12
Une assemblée générale exceptionnelle	
FICHE PRATIQUE	P.13
Médicaments génériques : Peut-on les refuser ? quel remboursement ??	
CULTURE	P.14
À LIRE : Les besoins artificiels. Comment sortir du consumérisme	
À LIRE : L'humanité en péril. Virons de bord toute	
À LIRE : Recyclage : le grand enfumage. Comment l'économie circulaire est devenue l'alibi du jetable	
MEMENTO MAI 2020	P.15

AGENDA

Novembre

- 4-5** Bureau national en visio-conférence
- 14** Nuit européenne des musées
En France le reconfinement nous en prive
- 15** Journée mondiale du recyclage
- 16-18** Formation banque à Courcelle, ANNULÉE
- 20** Journée internationale des droits de l'enfant
- 24-25** CA national en visio-conférence

Décembre

- 2** Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage
- 7-9** Formation logement à Courcelle
- 9** Journée nationale de la laïcité *
- 16** Bureau national

2020 75 ans de la Sécurité Sociale

* Cet anniversaire fournit l'occasion de rappeler l'importance d'une pédagogie de la laïcité, principe fondateur de notre Ecole et de notre République.



Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX

Tél. : 01 55 82 84 05. email : indecosa@cgt.fr . Site : www.indecosa.cgt.fr

Directeur de la publication : Martine Sellier • Rédacteur en chef : Christian Méchain •

Rédaction dossier : Michèle Berzosa • Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte

• Relecture, correction : Marie-Christine Dabrowski • Bimestriel imprimé et routé par

Rivet Presse Edition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros par

abonnement annuel : 30 euros • N° de commission paritaire :

0425 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



PERBURBATEURS ENDOCRINIENS

PHTALATES, QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET PROTECTION EUROPÉENNE

Après plus de 18 mois d'échanges, d'analyses et de rapports, nous avons désormais conclu le corps principal de notre dossier sur les phtalates.

Entamé en Mars 2019, avec Saugok Save, une association de consommateurs de Lituanie, ce dossier nous aura conduits à nous interroger sur la nocivité des phtalates et la pertinence de leur présence dans des objets de consommation courante comme les papiers peints, mais aussi sur la viabilité du label A+, supposé apporter une garantie de non nocivité aux consommateurs français pour les produits d'intérieur, notamment en termes de volatilité des substances chimiques, comme sur la réelle volonté de l'UE de protéger les citoyens à travers le règlement REACH, qui recense toutes les substances chimiques et leur usage au sein de l'Union.

La nocivité n'est plus à prouver

Si la nocivité des phtalates (perturbateurs endocriniens notoires) n'a pas été une découverte pour nous, les raisons de leur présence au sein d'objets de consommation courante, uniquement motivées par des intérêts économiques au détriment de toute logique sanitaire, a de quoi nous mettre en colère. Combien de désastres sanitaires faudra-t-il encore subir pour qu'enfin, les considérations d'argent passent après celles de santé dans le champ de la consommation, qui nous intéresse ici ? Combien de scandales Lactalis faudra-t-il pour comprendre qu'en dehors de règles strictes et de contrôles efficaces, les déclarations de bonne foi des acteurs industriels ne valent généralement pas grand-chose ?

Le label A+ ne résiste pas à un examen attentif. Acceptant des niveaux de concentration des substances volatiles totalement aberrants



D.R.



Nous avons donc décidé de porter à la connaissance du public et des autorités compétentes l'ensemble des résultats de notre dossier.

Une démarche d'information

Dès la deuxième semaine d'octobre, nous avons adressé un dossier complet à l'INC et à la presse syndicale, ainsi qu'à divers partenaires qui nous ont suivis en totalité ou en partie sur ce projet. La même semaine, nous interpellions, par courrier, les pouvoirs publics sur ce sujet.

Par la suite, nous avons transmis toutes nos données et conclusions à notre association européenne (l'ECU), ainsi qu'au Comité Économique et Social Européen et aux groupes parlementaires nationaux et européens avec lesquels nous pouvons être en contact. Nous avons également informé l'ensemble de la presse nationale et la DGCCRF.

Le moment majeur de notre démarche d'alerte et d'information a été la conférence de presse donnée dans les locaux de la CGT, à Montreuil, le 27 octobre au matin.

Du 19 au 21 avril 2021, nous nous appuierons sur ce dossier pour offrir une formation de 3 jours sur la dimension européenne de tels projets.

Combien de désastres sanitaires faudra-t-il encore subir pour qu'enfin, les considérations d'argent passent après celles de santé dans le champ de la consommation, qui nous intéresse ici ?

INSTAURATION D'UN FORFAIT PATIENT URGENCES (FPU) :

“ Une mesure discriminatoire qui doit être retirée du projet de financement de la sécurité sociale ”

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Vous allez prochainement voter le Projet de financement de la Sécurité sociale pour l'année 2021. Nous souhaitons attirer votre attention sur une mesure qui mettrait lourdement en cause notre modèle social et l'égalité de milliers de personnes devant l'universalité de notre système de santé. L'association de défense des usagers de la santé INDECOSA-CGT souhaite vous alerter et demande que vous refusiez cette disposition contraire aux valeurs de la République.

Au plus fort de la pandémie de Coronavirus, on nous a rabâché par médias interposés que le Président de la République avait compris le message sur la situation alarmante de notre système de santé et que des mesures fortes allaient être prises. Après plusieurs mois nous en sommes au même point :

Le Ségur de la santé n'a rien changé

Les lits de réanimation arrivent à saturation. Nous sommes redescendus au 3^e trimestre à moins de 5000 lits alors qu'en Allemagne il y en a trois fois plus. Certains médicaments commencent à manquer et les personnels hospitaliers sont en tension. Beaucoup sont proches du burn-out.

Les espoirs suscités par le Ségur de la santé ont fait long feu et rien n'a changé sur les intentions du gouvernement de se désengager progressivement d'une politique publique de santé et de la faire payer aux usagers.

La preuve vient d'être donnée par le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2021. Celui-ci prévoit la mise en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'un « forfait patient urgences » (FPU) dû par tous les patients, à chaque passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation.

Cette participation au montant forfaitaire qui devrait être défini par arrêté, remplacera l'actuel ticket modérateur qui constitue la part restant à la charge du patient après le remboursement de l'Assurance maladie. Il s'élève à 30 % du coût des soins pour un passage aux urgences ne nécessitant pas d'hospitalisation et à 20 % au titre d'une hospitalisation. Ce ticket modérateur est généralement pris en charge par la complémentaire santé de l'assuré ou par l'assuré lui-même, si ce dernier n'est pas couvert par un contrat santé.

Quant aux personnes bénéficiant actuellement d'une exonération du ticket modérateur (femmes enceintes à partir du 6^e mois de grossesse, assurés en invalidité aux 2/3 ou en affection de longue durée - ALD, etc.), elles devraient s'acquitter du « forfait patient urgences ».

Selon le gouvernement, l'objectif de cette mesure votée l'an dernier et censée s'appliquer au 1^{er} janvier 2021, est de désengorger les urgences. Elle va compléter la réforme du modèle de financement de ces structures.

Un égal accès aux soins pour tous

Pour INDECOSA-CGT, les pouvoirs publics veulent dissuader les patients en situation de précarité qui ne peuvent pas avancer les frais médicaux de pousser la porte de l'hôpital. Par contre, on omet de parler des pressions exercées sur ces patients par certains médecins libéraux par refus d'appliquer le tiers payant généralisé et ainsi éviter d'accueillir tous ces « indigents » dans leurs cabinets. Cette mesure va à l'encontre du code de santé publique sur l'égal accès aux soins pour tous et contredit ainsi « la charte de la personne hospitalisée »

En tant qu'association agréée de défense des usagers de la santé INDECOSA-CGT exige le retrait de cette mesure prévue au projet de financement de la sécurité sociale (PFLSS). Nous attirons l'attention des parlementaires qui voteraient cette mesure en l'état sur les conséquences désastreuses que cela engendrerait sur l'ensemble du territoire, et son impact négatif sur la santé de la population.

**D'après Communiqué de presse INDECOSA-CGT
7 octobre 2020**

“ Nous attirons l'attention des parlementaires sur les conséquences désastreuses pour l'ensemble du territoire et l'impact négatif sur la santé de la population ”





Bas-Rhin – Caravane des quartiers

INDECOSA 67 à la rencontre des habitants du quartier de HautePierre (Strasbourg)



Jeudi 10 septembre 2020, en coopération avec l'Amicale CNL de HautePierre, le syndicat CGT de l'Euro Métropole de Strasbourg et l'association Femmes Égalité, Indécosa-CGT 67 étaient dans la rue, directement au contact des habitants de ce quartier populaire de Strasbourg. L'occasion d'y recevoir directement la parole des premiers concernés par les questions du logement social, certes, mais aussi de l'aménagement du quartier, de la salubrité (le quartier vit une recrudescence inquiétante de rats), de l'éducation, du lien social... de tout ce qui constitue le quotidien des habitants et qui forme un tout, souvent difficile à segmenter.

Si le logement social est au cœur des préoccupations des habitants de HautePierre, ils sont aussi concernés par l'aménagement, l'éducation, le lien social...

L'ensemble des participants a exprimé sa satisfaction à l'issue de l'opération, très bien accueillie par les habitants. Des progrès restent à faire, notamment en termes de publicité et de visibilité, mais tous (organisateur comme habitants) ont exprimé l'idée qu'il faudrait la reconduire.

Cette opération, qui se veut une première, a non seulement cet objectif (être reconduite au moins annuellement), mais également d'être organisée sur d'autres villes limitrophes ou quartiers de Strasbourg. Des contacts sont en cours à cet effet avec Schiltigheim, une importante agglomération au nord de la capitale alsacienne. Un bilan en sera fait par les organisateurs fin octobre, début novembre, avec pour objectif de jeter les bases de l'année suivante.

Elle a demandé un budget faible (< 100 €), a mobilisé 2 à 3 adhérents par association présente, s'est déroulée sur 2 heures, et a été soutenue par des habitants et le centre socioculturel local. Elle s'inscrit dans une volonté d'Indécosa-CGT 67 de multiplier des actions simples à mettre en œuvre et ancrées dans le concret sur son territoire. ■



Vaucluse – Non aux fermetures de guichets dans les gares

En février 2020, le secrétaire d'État annonce un plan concernant la réouverture des petites lignes de train. Il a pour objectif de se pencher sur leur avenir car elles représentent un peu plus de 9 000 kms ouverts aux voyageurs, soit 32 % du réseau national. Aujourd'hui la direction de la SNCF en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur confirme la fermeture programmée de guichets dans plusieurs gares du département. Justifiant cette mesure, elle explique s'adapter à la pratique des voyageurs qui achèteraient leurs billets sur internet ou par des applications sur leurs smartphones.

Indécosa-CGT 84 s'élève vivement contre une telle décision qui déshumanise de plus en plus l'accès direct des usagers aux services publics de proximité ! Qu'en sera-t-il des usagers qui ne possèdent pas de matériel informatique, de téléphone adapté ou simplement qui ne souhaitent pas du tout numérique ? Qu'en sera-t-il des emplois des agents de guichets en cette période de casse

de l'emploi et des vagues de licenciements ? En Vaucluse, une lutte de plus de 40 ans a permis la réouverture de la ligne Carpentras – Avignon Centre et TGV et qui rend possible à la population (salariés, étudiants, ...) d'utiliser le train pour leurs déplacements quotidiens, au lieu d'une voiture, ce qui favorise la fluidité du trafic routier déjà bien chargé tous les jours.

Les voyageurs seront-ils obligés d'aller acheter leur billet de train au bureau de tabac du coin, après avoir payé leurs impôts ? Ou est-ce que ce sera le facteur qui, en plus du service d'aide à la personne, et distribu-

tion du courrier, fera office de guichetier ? Indécosa-CGT 84, représentant des usagers, revendique le droit fondamental du déplacement des personnes, qui confère aux transports un caractère d'intérêt général ! Indécosa-CGT participe aux campagnes revendicatives avec les salariés et leur organisation syndicale, dans les bassins de vie, pour le maintien, la renaissance et le développement du service public et sa réappropriation par les usagers.

**Communiqué de presse, Sorgues
17 septembre 2020**

Associations Indecosa-CGT départementales, vos antennes :

Les actions que vous menez, les initiatives que vous organisez, vos activités sont à valoriser et à partager. Transmettez vos textes, programmes, informations, compte-rendus au secrétariat d'Indecosa-CGT national pour publication dans les pages Territoires du IN Magazine. Pensez à communiquer régulièrement vos calendriers (dates de vos CA, AG, formations...).

Le comité de rédaction

Vous trouverez aussi nos articles dans le journal « ENSEMBLE » des syndiqués de la CGT et dans le magazine « VIE NOUVELLE » de l'Union confédérale des retraités CGT

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXCEPTIONNELLE

Annulée telle qu'initialement prévue, l'assemblée générale d'octobre s'est malgré tout tenue dans une forme inhabituelle. Des lettres d'information régulières et des votes par correspondance et par mail ont permis de maintenir la communication entre les camarades inscrits et d'élire un nouveau Conseil d'administration.

A n'en pas douter, cette année 2020 restera dans les mémoires. Chacun, à titre individuel, vit les effets de la crise sanitaire plus ou moins difficilement, plus ou moins touché. À titre collectif, la pandémie et les précautions qu'elle impose à tous ont eu notamment pour conséquence l'annulation de l'Assemblée générale d'Indecosa CGT. Retour sur une situation inédite.

L'Assemblée générale devait se tenir du 5 au 9 octobre à Kaysersberg, dans le Haut-Rhin. Près de cinquante associations et organisations devaient y être représentées par 110 inscrits. Le jeudi 17 septembre, Christian Khalifa recevait un mail de la responsable principale du Centre de vacances du CCAS qui devait accueillir la manifestation. « Le conseil d'administration de la CCAS nous a informé que compte-tenu du contexte sanitaire, il a été décidé par la cellule

de vigilance Covid de ne pas maintenir les prêts à des structures extérieures aux Industries Électriques et Gazières. Nous sommes donc contraints d'annuler la réservation effectuée sur Kaysersberg pour votre groupe. »

Trouver des solutions de remplacement

Dès le vendredi 18, le Bureau national en place se réunit longuement en visioconférence afin d'envisager une solution. Les travaux devant être débattus étaient prêts, la dynamique d'échange et de travail était enclenchée. Il serait dommage de s'arrêter en si bon chemin. Mais trouver une autre salle est impossible, les délais sont trop courts. Reporter l'AG à 2021 ? La solution s'avère également ina-



daptée. En effet les rapports d'activité et financier doivent être approuvés avant la fin de l'année calendaire afin de pouvoir déposer officiellement les demandes de renouvellement des agréments de l'association. Un avocat est consulté par mail. Ce même 18 octobre, il répond notamment, « *Reste à savoir, s'il vous est possible, sans risque de contestation, de procéder à un vote par correspondance. Cela devra être vérifié en fonction de votre propre règlement intérieur et des dispositions réglementaires applicables.* » La vérification faite, la solution d'un vote par correspondance pour l'élection des membres du Conseil d'administration et par mail pour l'approbation des rapports financier et d'activité est actée. La procédure est absolument inédite mais néanmoins démocratique et nécessaire.

Les bouleversements continuent

Dès lors des mails très réguliers sont envoyés aux camarades inscrits et à l'ensemble des associations départementales. En outre, le dépôt des candidatures pour le Conseil d'administration et la Commission financière de contrôle est laissé ouvert jusqu'au 5 octobre, l'élection devant se dérouler du 5 au 9 octobre, par correspondance, par l'ensemble des inscrits et organisations. Des bulletins de vote sont réalisés à cet effet et envoyés aux votants. 76 votants se prononcent sur le rapport d'activité (approuvé par 73 voix, 3 abstentions) et le rapport financier (approuvé par 72 voix, 4 abstentions).

Les lettres numériques et leurs pièces jointes permettent aux camarades de prendre connaissance des textes à débattre : la présentation de quatre ateliers thématiques (lire page ci-contre), des éléments de réflexion sur la communication de l'association, la présentation de l'activité internationale et le manifeste européen, le cahier de la consommation, ces deux derniers documents représentant la base revendicative d'Indecosa-CGT. Bien sûr, étaient également prévu à Kaysersberg, un temps de parole donné aux associations et un partage d'expérience sur des sujets comme les permanences et les litiges, les actions collectives, les besoins et attentes... Ces débats ont parfois lieu lors des AG dans les départements mais la frustration est globalement partagée.

Remercier les sortants

À l'heure où ce numéro du IN est bouclé, la France entre dans un nouveau confinement. Les 24 et 25 novembre, le Conseil d'administration d'Indecosa-CGT doit se réunir pour élire la nouvelle mandature (le Bureau, le trésorier et le président). Ce rendez-vous est aussi l'occasion de rassembler le CA élu en octobre, dont un tiers des membres sont nouveaux, et remercier les camarades sortants et parmi eux Martine Sellier, présidente pendant six ans de l'association. « *La rencontre ne pourra pas avoir lieu physiquement, nous allons vivre notre première visioconférence du CA à 40 personnes* » explique Christian Khalifa. Jusqu'au bout, cette Assemblée générale aura été bouleversée. ■

SAVE THE DATE !

Rendez-vous est pris du 24 au 26 novembre 2021 à Courcelle pour une Assemblée générale tant attendue et qui, chacun l'espère, permettra de enfin débattre et de resserrer les liens qui unissent les militants d'Indecosa-CGT.

QUATRE ATELIERS THÉMATIQUES PRÉVUS

1

À propos de la santé et de la perte d'autonomie, le premier atelier, animé par Arnaud Faucon, devait poser la question des enjeux dans les territoires. Il était envisagé de s'interroger notamment sur le métier de médecin et son avenir, sur les centres de santé et les déserts médicaux et, au sujet de la perte d'autonomie, le juste et utile investissement du militant Indecosa-CGT.

2

Transport et mobilité, banque et argent, services publics, justice, habitat et logement, l'atelier n°2, animé par Patrice Moreau, devait passer en revue les préoccupations relatives au cadre de vie. Autant de domaines ayant connu de nombreuses évolutions et pour lesquels l'accès juste pour tous reste un combat.

3

La culture, enjeu majeur de l'aménagement du territoire, faisait l'objet des échanges de l'atelier n°3. L'observatoire des inégalités constate que les pratiques culturelles demeurent inégalitaires dans notre pays. Elles sont marquées par de profondes disparités liées à l'âge, au niveau d'étude, et au statut social, explique l'animateur, Patrice Bouillon. Autant de raisons de s'emparer du sujet.

4

Aménagement du territoire, consommation et alimentation devaient être au centre des débats du quatrième atelier, animé par Muriel Duenas. Zones commerciales, centres-ville, zones rurales, comment notre cadre de vie s'adapte aux besoins du commerce et à ceux des consommateurs ?





« LES CAMARADES RESSENTENT UNE GRANDE FRUSTRATION EN L'ABSENCE DE DÉBATS »



Entretien avec Christian Khalifa, trésorier d'Indecosa-CGT, aux manœuvres, avec des membres du Bureau, pour organiser la communication avec les militants, ainsi que les procédures de vote de l'Assemblée générale version « crise sanitaire ».

Interview réalisée le 27/10/2020, avant la nouvelle obligation de confinement du 28/10/2020

Où en était l'organisation de l'Assemblée générale quand tu apprends que le centre du CCAS de Kaysersberg ne recevra pas Indecosa-CGT ?

Christian Khalifa : Le lieu était trouvé depuis février, confirmé en juin, à la suite de quoi, depuis trois mois, la préparation de l'AG avançait bien. Certes, la crise sanitaire compliquait les choses, le troisième volet de notre grand colloque avait dû être annulé, mais on s'apprêtait néanmoins, en respectant les gestes barrière, à se retrouver, à procéder aux votes triennaux, et surtout à débattre. 110 camarades avaient prévu de se rendre à Kaysersberg.

Sans lieu pour l'AG, quelle est alors la priorité ?

Ch. K. : Nous pensons d'abord trouver un autre lieu de réunion et un autre lieu d'hébergement. Mais la solution est compliquée notamment à cause des transports en commun qu'elle impose aux camarades. Puis, avec des membres du Bureau, nous envisageons le report ou l'annulation. Ces dernières possibilités ne sont pas

satisfaisantes non plus. Il nous semble important de ne pas perdre le travail produit depuis des mois. Et puis il nous faut approuver les rapports d'activité et financier et élire un nouveau Conseil d'administration, les nouveaux membres de la CFC, et un Bureau.

Quelles procédures sont retenues pour les votes ?

Ch. K. : Après avoir pris conseil auprès d'un avocat, discuté au sein du Bureau, le vote par mail pour les rapports et par correspondance pour les membres du CA a finalement été décidé par le CA sortant, même si nous avons eu pas mal d'échanges principalement autour du respect du secret du vote.

La question juridique se retrouve au cœur des préoccupations. Pour quelles raisons était-elle essentielle ?

Ch. K. : Nous avons en effet une obligation légale de procéder aux différents votes. D'une part pour prétendre aux subventions d'état versées par la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et la répression des fraudes) qui dépend du ministère de l'économie, d'autre part pour le renouvellement des deux agréments de l'association.

À l'occasion de cette crise, la visioconférence fait son apparition comme outil de communication...

Ch. K. : Oui, c'est totalement nouveau pour nous qui sommes tellement attachés à la présence des camarades, à la proximité. Mais il faut avouer que, même si elle ne remplace pas les rencontres bien réelles, la visioconférence apporte plus de souplesse. Elle permet de prendre des décisions plus rapidement. Il faudra réfléchir à tous ses usages pour l'avenir, par exemple lors des colloques que nous organisons ou pour aider à la délocalisation des initiatives en région. Et peut-être, un jour, pour un vote secret électronique...

“ Si elle ne remplace pas les rencontres bien réelles, la visioconférence apporte plus de souplesse et permet de prendre des décisions plus rapidement ”

D'AUTRES DISCUSSIONS AU PROGRAMME

Une matinée et une soirée étaient consacrées à l'activité internationale et au Manifeste européen, véritable plateforme revendicative et complémentaire du Cahier de la consommation.

Un débat important était également programmé sur la communication de l'association avec, notamment cette question : comment faire mieux connaître toute la richesse de notre activité ?

Enfin un après-midi était consacré à la parole des associations départementales sur des thématiques telles que les permanences et les litiges, les actions collectives et les besoins et attentes. Un après-midi pour la remontée d'expérience.

Les adhérents, les associations, ont-ils joué le jeu, se sont-ils montrés réactifs dans cette situation inhabituelle ?

Ch. K. : Deux tiers des inscrits à l'AG ont voté. 76 votants, comparé aux années précédentes, c'est très bien. D'autre part, nous avons eu beaucoup de contacts avec quelques associations. Certaines se sont exprimées à partir des documents envoyés. Une association a réuni son Bureau pour débattre des thèmes prévus à l'AG. Les travaux étaient engagés, il fallait les poursuivre, ne pas les laisser perdre. L'ensemble des aspects de la vie du citoyen sont couverts par les documents que nous avons fournis, par le programme des ateliers prévus, par le Cahier de la consommation ou le Manifeste européen. Ces documents permettent de se projeter dans l'avenir. Malheureusement, et je le comprends, les camarades ressentent une grande frustration en l'absence de débats.

Quels sont les enjeux qui devaient être débattus en AG ?

Ch. K. : Ils sont nombreux. La société évolue vite et ces évolutions nous obligent à nous demander quelle est la place, quelles sont les missions, d'une association comme la nôtre. Indecosa-CGT repose sur deux piliers : le maillage en territoire avec nos associations départementales et leurs permanences d'accueil des consommateurs, et une visibilité nationale et européenne dans les diverses organisations et institutions. Entre la réalité de ce que vivent les consommateurs et nos interventions et revendications nationales et européennes, concilier ces deux piliers est essentiel. L'inverse, c'est-à-dire, faire vivre nos revendications nationales et européennes dans les territoires pour agir avec les consommateurs, est plus difficile. C'est notamment de tout cela que nous devons débattre en AG... ■

« JE SOUHAITE QUE LA CONSCIENCE COLLECTIVE QUE NOUS AVONS BÂTIE SOIT PARTAGÉE LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE »



Martine Sellier, présidente durant six ans d'Indecosa-CGT, cesse ses activités pour prendre sa retraite. Alors que l'annulation de l'AG lui laisse un goût étrange, elle confie son état d'esprit et ses souhaits pour l'avenir de l'association.

Interview réalisée le 27/10/2020

Que t'inspire l'annulation de l'Assemblée générale et cette situation inédite ?

Martine Sellier : Cette annulation a bouleversé totalement notre fonctionnement, nos façons de prendre les décisions, d'envisager collectivement des perspectives... De ne pas pouvoir exercer nos pratiques démocratiques, on se sent amputé.

De plus, alors que je quitte l'association, je n'ai pas pu présenter mon bilan et, tout comme les autres camarades qui quittent le Conseil d'administration, je n'ai pas pu dire au revoir comme on sait le faire habituellement, ni accueillir ceux qui arrivent.

Comment as-tu vécu ces dernières semaines ?

M.S. : Avec une sorte de détachement forcé par la crise sanitaire. Bien sûr les liaisons numériques ont permis de rester en contact, mais elles n'empêchent pas les liens de se détricoter un peu. Les relations de proximité sont le ciment de notre activité, et à cause de la pandémie et des mesures en cours, ce ciment se délite malgré nous.

Par ailleurs, la situation est étrange parce que je ne suis plus en responsabilité, j'avais tout prévu pour cela, mais la passation n'a toujours pas eu lieu officiellement. En fait, je ne vis pas très bien d'être encore là alors que je suis sensée laisser ma place.

Comment résumerai-tu tes deux mandats en quelques mots ? Qu'en retiendras-tu principalement ?

M.S. : Beaucoup de choses ! Compte tenu de l'état de tension que j'ai trouvé en arrivant, je dirais que ma pré-

sidence se scinde en deux périodes : plus ou moins trois ans d'apaisement et de reconstruction, et plus ou moins trois ans d'évolution et d'avancées nouvelles. Parmi les actions phares, je cite l'obtention de l'agrément santé et du super agrément - nous sommes aujourd'hui parmi les cinq premières associations consoméristes en France -, l'action internationale avec, notamment, notre participation à l'ECU* dont le vice-président est un camarade, les colloques de haut niveaux avec des invités prestigieux et de très nombreux participants présents ou en ligne, un renforcement de notre maillage territorial avec des associations existantes plus actives ainsi que des nouvelles créées... J'insiste aussi sur le fait qu'avec notre Cahier de la consommation et notre manifeste européen, nous avons formalisé pour la première fois nos orientations communes. Ce sont celles-ci, entre autres, qui permettront aux camarades de continuer à avancer ensemble, sur des bases de travail saines.

Que t'a apporté cette expérience de présidente d'Indecosa-CGT en tant que militante ? À titre personnel ?

M.S. : J'ai découvert la puissance du pouvoir des consommateurs, et dans mon parcours de militante, j'ai compris que le regard des consommateurs et leurs préoccupations étaient à la fois indispensables et complémentaires des luttes syndicales. Quand ma Fédération des organismes sociaux a permis mon détachement – je la remercie vraiment pour cela – je ne connaissais rien à la défense des consommateurs. Je suis partie dans l'inconnu. Heureusement, Christian Khalifa est venu avec moi, comme trésorier. C'était rassurant.

Sur le plan personnel, cette expérience m'a permis de continuer à m'instruire et à satisfaire ma curiosité. J'ai appris tellement, dans des domaines de notre quotidien si divers ! Ce fut vraiment une expérience riche, constructive et épanouissante. Enfin, j'ai fait la connaissance de camarades tous aussi intéressants les uns que les autres. Ce fut un bonheur de développer l'association au fil des années ainsi accompagnée, et je tiens à les en remercier.

Quel souhait aimerais-tu formuler pour l'avenir d'Indecosa-CGT ?

M.S. : Maintenant que nos revendications sont réunies et clairement énoncées, j'aimerais qu'Indecosa-CGT puisse fédérer davantage d'acteurs du monde consomériste ou d'ailleurs autour de ses combats, de ses revendications au plus près des besoins des consommateurs. Fédérer des ONG, d'autres associations, des syndicats... Il faut être nombreux face aux industriels pour mener des actions importantes pour la santé ou la sécurité des consommateurs. C'est ce que nous avons fait, par exemple, lors du scandale du lait contaminé chez Lactalis ou encore sur la question des prix chez Mac'Do. Je souhaite que la conscience collective que nous avons bâtie soit partagée le plus largement possible. ■

*Union européenne des consommateurs

“ J’aimerais qu’Indecosa-CGT puisse fédérer davantage d’acteurs du monde consomériste ou d’ailleurs autour de ses combats ”

TABLEAU DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA CFC

CA 2020-2023		Liste des ÉLUS
NOMS	PRENOMS	DEP
BARBIER	PATRICK	11
BILEM	FRANCOIS	67
BEAUNE	GUY	72
BONNET	PASCALE	13
BOUILLON	PATRICE	UGICT
BOURIGAUT	DIDIER	89
CABRIT	KARIM	PRIVE EMPLOI
COMTE	EMMANUELLE	84
CONCHON	NICOLAS	30
COUDIN	ALAIN	17
DESSOLLE	LAURENT	50
DUENAS	MURIEL	84
FAUCON	ARNAUD	14
FILLIAT	BERNARD	FEDE BANQUE
GRACIA	MAURICE	09
GEORGES	FRANCIS	FEDE VRP
GUENGANT	YVELINE	44
HISLAIRE	LUCIEN	64
JANVIER	ALAIN	40
KALAI	ABDEL	13
KHALIFA	CHRISTIAN	CGT
LESPINASSE	CYRIL	01
MAHOUS	ALINE	65
MECHAIN	CHRISTIAN	FEDE SOC ETUDE
MENET	ERIC	UD 44
MICHEL	ROGER	FEDE VRP
MOREAU	PATRICE	95
NEHOUSER	JEAN JACQUES	57
PILET	ROMUALD	35
PIRON	DOMINIQUE	UD 72
POSTAIRE	DANIEL	61
PROUCHOTTE	RAMESH	UD 93
ROCHER	ISABELLE	37
ROCHER	PIERRE	UD 37
SEGUIN	COLETTE	80
SOLOMAS	ROGER	38
TRAVERS	JACKY	76
VETU	ANDRE	69

CANDIDATURES CFC

BERKANE	ABDEL	04
LANGINIER	PATRICE	95
SCHERER	MICHEL	57

MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

PEUT-ON LES REFUSER ? QUEL REMBOURSEMENT ?

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la prescription et la prise en charge par la Sécurité sociale des médicaments génériques ont changé. Si votre médecin avait l'habitude de préciser à la main, sur votre ordonnance, la mention « non substituable » afin que le pharmacien vous donne le médicament princeps et non la forme générique, c'est maintenant terminé. La mention peut perdurer, manuscrite ou pas, mais votre médecin devra la justifier par une raison médicale.

Substitution plus encadrée

Les trois uniques raisons qui peuvent vous donner le droit d'échapper aux génériques sont désormais prévues par la loi : le médicament visé figure dans une liste restreinte de principes actifs à marge thérapeutique étroite (MTE) et la stabilisation de votre traitement serait menacée par un générique ; vous avez une contre-indication formelle (CIF) et démontrée à un excipient à effet notoire présent dans tous les génériques disponibles ; le médicament est destiné à un enfant de moins de 6 ans et aucun des génériques ne se présente sous une forme adaptée à son absorption par un enfant (EFG). Ces modalités concernent en premier lieu la pratique des médecins ainsi que des pharmaciens, mais d'autres mesures impactent directement les patients.

Remboursement modifié

Depuis le dispositif « tiers payant contre génériques » de 2007, un patient qui refusait que son pharmacien lui délivre un médicament générique à la place du princeps, se voyait refuser le tiers payant et la transmission électronique, plus rapide, de la feuille de soins. Il devait faire l'avance des frais et envoyer à la CPAM la feuille de soins papier.

Dorénavant, si vous vous opposez à la délivrance d'un générique en l'absence de la mention « non substituable MTE,



D.R.

CIF ou EFG », le pharmacien vous délivre le princeps, le facture sans tenir compte du tiers payant, fournit une feuille de soins papier et la CPAM rembourse sur la base du prix du médicament générique. Dans la mesure où les médicaments génériques sont en moyenne 30 à 40 % moins chers que les princeps, il en résulte pour le patient un reste à charge bien plus important.

L'AVIS INDECOSA-CGT

Indecosa-CGT, agréée association nationale de défense des usagers de la santé, déplore le manque de transparence dans la fixation des prix des médicaments génériques. Ces prix sont définis par un organisme interministériel, le Comité économique des produits de santé (CEPS). Or aucune association représentant les patients n'est intégrée à ce comité. Dans un contexte de mise en concurrence des laboratoires pharmaceutiques, de lobbying puissant de la part de ceux-ci, de pénuries de médicaments, de déremboursement continu, Indecosa-CGT revendique un contrôle renforcé par les instances citoyennes des prix des génériques.

Contacts : indecosa@cgt.fr et indecosa.cgt.fr

Course aux économies

En 2018, le recours aux médicaments génériques a permis au système de santé de réaliser une économie de 1,6 milliard d'euros. Estimant que la France a « un retard considérable sur l'utilisation des médicaments génériques », la ministre de la Santé veut amplifier leur usage. L'objectif de taux de substitution fixé par les pouvoirs publics est de 90% (taux moyen sur 2018 : 88,4%). Cet objectif justifie les nouvelles mesures de la loi de financement de la Sécurité sociale, faisant fi du libre arbitre des patients et réalisant ces économies sur leur dos.

Michèle Berzosa pour Indecosa-CGT
Paru dans Ensemble mars 2020

À LIRE



Le capitalisme engendre des besoins artificiels toujours nouveaux. Celui de s'acheter le dernier iPhone, par exemple, ou de se rendre en avion dans la ville d'à côté. Ces besoins sont non seulement aliénants pour la personne, mais ils sont écologiquement néfastes. Leur prolifération sous-tend le consumérisme, qui lui-même aggrave l'épuisement des ressources naturelles et les pollutions. À l'âge d'Amazon, le consumérisme atteint son « stade suprême ». Ce livre soulève une question simple : comment couper court à cette prolifération de besoins artificiels ? Comment sortir par là-même du consumérisme capitaliste ? La réflexion s'appuie sur des chapitres thématiques, consacrés à la pollution lumineuse, à la psychiatrie de la consommation compulsive ou à la garantie des marchandises, pour élaborer une théorie critique du consumérisme. Elle fait des besoins « authentiques » collectivement définis, en rupture avec les besoins artificiels, le cœur d'une politique de l'émancipation au XXI^e siècle. Chemin faisant, le livre évoque la théorie des besoins de Karl Marx, André Gorz et Agnes Heller. Pour ces auteurs, les besoins « authentiques » ont un potentiel révolutionnaire. Comme disait Marx, « une révolution radicale ne peut être que la révolution des besoins radicaux ».

RAZMIG KEUCHEYAN est docteur en sociologie et professeur de sociologie à l'université de Bordeaux.

**LES BESOINS ARTIFICIELS
COMMENT SORTIR DU CONSUMÉRISME**

Razmig Keucheyan
Editions La Découverte
Coll. Zones
Parution : septembre 2019
206 p

À LIRE



Ce livre, qui explore l'avenir de la planète et du monde vivant, souhaite mettre fin à la « désinformation dont nous sommes victimes » et enrayer le processus actuel.

Il a été construit à partir de travaux de chercheurs du monde entier. L'auteur a exploré pour nous les données et analyses émanant d'universités, de revues scientifiques spécialisées, de sites internet dédiés, d'associations pour la défense de l'environnement qui font état des avancées et des constats d'experts relatifs à la situation actuelle et future de notre planète. On trouvera en fin d'ouvrage un répertoire quasi exhaustif des très nombreuses sources sur lesquelles Fred Vargas s'est appuyée.

Les lecteurs pourront ainsi approfondir les sujets abordés dans ce livre. Que leurs auteurs soient ici reconnus et remerciés.

FRED VARGAS est l'auteur de nombreux romans policiers, qui sont publiés dans vingt-deux pays. Elle est également docteur en archéozoologie et a exercé longtemps comme chercheur au CNRS.

**L'HUMANITÉ EN PÉRIL
VIRONS DE BORD TOUTE**

Fred Vargas
Editions Flammarion
Parution : 1 mai 2019
256 p

À LIRE



Dans un contexte de surconsommation des ressources et d'explosion de la quantité de nos déchets, le recyclage apparaît telle la panacée face à l'hérésie de la mise en décharge ou de l'incinération. Nous voudrions croire aux vertus d'un système qui nous permettrait de continuer à consommer « comme si de rien n'était », en faisant juste l'effort de trier. Les campagnes de communication émanant d'acteurs publics ou privés entretiennent ce mirage, en faisant l'impasse sur les limites du recyclage. Observatrice privilégiée de la gestion des déchets, Flore Berlingen décrypte les promesses de cette économie faussement circulaire, qui entretient le mythe de produits recyclables à l'infini. Elle démontre comment ses caractéristiques, dans la lignée du productivisme et du capitalisme, contribuent à perpétuer l'utilisation du jetable.

À l'heure où la crise sanitaire du Covid-19 favorise un retour en force des produits à usage unique, menaçant les timides avancées de ces dernières années, n'est-il pas urgent de réfléchir au modèle industrialo-économique que nous souhaitons voir advenir ? De rééquilibrer les efforts, moyens et financements investis en faveur d'une gestion des ressources véritablement pérenne ?

Militante de l'écologie et des communs, **FLORE BERLINGEN** est directrice de l'association Zero Waste France qui œuvre en faveur d'une société zéro déchet, zéro gaspillage.

**RECYCLAGE : LE GRAND ENFUMAGE
COMMENT L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EST
DEVENUE L'ALIBI DU JETABLE**

Flore Berlingen
Editions Rue de l'échiquier
Collection Diagonales
Parution : 30 juin 2020
128 p

MEMENTO

Mai 2020

HONORAIRES DE MÉDECINS

Généralistes : consultation :	25,00 €
Majoration pour enfants de 0 à 6 ans	5,00 €
Visite à domicile :	23,00 €
Majoration de dimanche et jour férié :	19,06 €
Majoration de nuit :	
De 20h à minuit et de 6h à 8h :	38,50 €
De minuit à 6h :	43,50 €
Majoration d'urgence :	22,60 €
Indemnité de déplacement :	3,50 €

FORFAIT HOSPITALIER AU 1^{er} JANVIER 2020 :	20,00 €
Etablissement psychiatrique	15,00 €
Forfait pour actes médicaux Supérieurs à 120 €	24,00 €

FRANCHISE MÉDICALE

(plafonnement à 50 € par an)	
Boite de médicaments	0,50 €
Acte paramédical	0,50 €
Transport sanitaire	2,00 €

ALLOCATIONS FAMILIALES AU 1^{er} AVRIL 2020

Le montant selon les ressources perçues en 2018 :

2 enfants < ou = à 69 309 €	131,95 €
< ou = à 92 381 €	65,97 €
> à 92 381 €	32,99 €
3 enfants < ou = à 75 084 €	301,00 €
< ou = à 98 156 €	150,51 €
> à 98 156 €	75,26 €
4 enfants < ou = à 80 859 €	470,06 €
< ou = à 103 931 €	235,04 €
> à 103 931 €	117,53 €
Par enfant en plus	169,06 • 84,53 • 42,27 €

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC) :

Base 100 en 2015	
août 2019 :	104,86
août 2020 :	105,09
Variation annuelle	+0,2%

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION (ICC) :

Base 100 au 4 ^e trimestre 1953	
1 ^{er} trimestre 2019 :	1728
1 ^{er} trimestre 2020 :	1770
Variation annuelle	+2,43%

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) :

Base 100 au 4 ^e trimestre 1998	
2 ^e trimestre 2019 :	129,72
2 ^e trimestre 2020 :	130,57
Variation annuelle	0,66%

SMIC HORAIRE BRUT AU 1^{er} JANVIER 2020

Pour une heure	10,15 €
Pour 39 heures par semaine	1 732,50 €
Pour 35 heures par semaine	1 539,42 €

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

AU 1^{er} AVRIL 2020	
Pour une personne seule	564,78 €
Parent isolé-femme enceinte	847,17 €
Pour un couple	847,17 €
Couple avec 2 enfants	1 186,03 €
Par enfant supplémentaire	225,91 €

AIDE JURIDICTIONNELLE AU 1^{er} JANVIER 2020

	100%	55%	25%
Personne seule :	1 043 €	1 044 à 1 233 €	1 234 à 1 564 €
1 pers. à charge :	1 231 €	1 232 à 1 421 €	1 422 à 1 752 €
2 pers. à charge :	1 419 €	1 420 à 1 609 €	1 610 à 1 940 €
3 pers. à charge :	1 538 €	1 539 à 1 728 €	1 729 à 2 059 €

Report au 1^{er} janvier 2021 de la réforme des conditions d'octroi de l'aide juridictionnelle

CRÉDIT

Taux de l'usure maximum au 1 ^{er} octobre 2020 :	
Prêts immobiliers : Taux fixe :	< 10 ans : 2,41 %
	< 20 ans : 2,52 %
	> 20 ans : 2,68 %
	Taux variable : 2,41 %
	Prêts relais : 3,01 %
Prêts à la consommation :	
	Inférieur à 3 000 € : 20,83 %
	De 3 000 € à 6 000 € : 10,16 %
	Supérieur à 6 000 € : 5,19 %
Taux de l'intérêt légal :	Particuliers 3,15 %
	Professionnels 0,87 %

ALLOCATIONS LOGEMENT

L'APL, l'ALF et l'ALS sont calculées selon les ressources des bénéficiaires et également selon le coefficient de dépassement du loyer plafond de la zone d'habitation. En fonction de ce dépassement les aides peuvent être diminuées ou supprimées.

Dès lors que les bénéficiaires disposent d'un patrimoine global supérieur à 30 000 € (hors résidence principale et bien professionnel), leurs éventuelles résidences secondaires non louées, mais aussi leur épargne défiscalisée – Livret A, livret développement durable, livret d'épargne populaire – seront désormais intégrées dans le calcul des aides.

Celles-ci pourront être revues à la baisse ou supprimées.

Initialement prévue en 2020, la réforme dite « des APL en temps réel » avait été décalée en raison de l'épidémie de Covid-19. Sa date de mise en œuvre est désormais fixée : ce sera le 1^{er} janvier 2021. À partir de cette date, les aides personnalisées au logement (APL), allocations de logement familiale (ALF) ou encore allocations de logement social (ALS) seront calculées sur la base des ressources des 12 derniers mois et actualisées tous les trois mois et non plus sur celle des revenus perçus deux ans plus tôt.

En cas de loyers impayés, depuis deux mois ou plus, le versement de l'aide au logement risque d'être suspendu. Il peut être maintenu pour alléger une dette de loyer et éviter ainsi l'expulsion. Votre Caf peut vous aider.

L'APL accession s'adresse aux primo-accédants qui souhaitent devenir propriétaires de leur résidence principale. Permettant aux foyers à revenus modestes de réduire les mensualités de remboursement lors de l'acquisition d'un bien.

Avec des conditions plus restrictives, les propriétaires doivent désormais avoir souscrit à un prêt et leur achat doit concerner un logement ancien situé en zone 3.

AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

PLAFOND APL	Zone I	Zone II	Zone III
Personne seule			
sans personne à charge	295,93€	257,92€	241,73€
Couple sans personne à charge	356,92 €	315,69 €	293,04 €
Personne seule ou couple ayant une personne à charge	403,39 €	355,23 €	328,57 €
Par personne à charge supplémentaire	58,52€	51,70 €	47,09 €

AIDES AU LOGEMENT ÉTUDIANT (APL, ALF, ALS)

Les étudiants peuvent bénéficier d'une aide au logement (APL ou autre) pour les aider à payer leur loyer. Pour savoir s'ils sont éligibles à l'allocation logement et connaître son montant, ils peuvent utiliser le simulateur de la CAF.

BAISSE DE L'APL

En 2017, la baisse de 5 € des APL et la diminution de 60 € de celles versées aux locataires de HLM ont permis au gouvernement de récupérer 1,3 milliard d'€. Avec la réforme en 2020, 600 000 locataires verront leur APL disparaître et 1,2 millions auront des prestations à la baisse.

BULLETIN D'ABONNEMENT

INDIVIDUEL

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. :
 E-mail :
 Entreprise ou organisme :

COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif
 Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. :
 E-mail :
 Entreprise ou organisme :
 Au numéro : 5 €
 Abonnement annuel : Formule papier 30 €
 Formule numérique 30 €
 Formule papier et numérique 35 €

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Téléphone fixe : Portable :
 Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2019 30 euros
 Je m'abonne à In magazine pour six numéros 30 euros

Date et signature

A retourner à IN magazine
 Case 1-1 263, rue de Paris 93516
 Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05 •
 Nous contacter : indecosa@cgt.fr



Scannez et
 découvrez le site
 d'INDECOSA-CGT

Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.